



RECONNAÎTRE LA CONTRIBUTION INFIRMIÈRE AU SYSTÈME DE SANTÉ

OCTOBRE 2019

Le livre blanc
de la profession infirmière

www.ordre-infirmiers.fr



Sommaire

Editorial	4
L'Ordre national des infirmiers	5
La Grande consultation infirmière	6
Une mobilisation sans précédent	7
Le « blues » de la profession infirmière	8
La parole aux infirmiers	10
Faire évoluer la profession, une priorité	12
Reconnaître pleinement la consultation infirmière	13
Elargir la prescription des infirmiers pour améliorer l'accès aux soins	16
Elargir le domaine de compétences des infirmiers pour renforcer la qualité des soins délivrés	20
Un rôle clé en matière d'éducation et de prévention pour la santé	23
Créer un environnement favorable à la pleine reconnaissance de l'exercice infirmier	28
Récapitulatif des propositions	33

Editorial



Pourquoi une profession de santé aussi nombreuse, aussi indispensable au maintien de l'édifice qu'est notre système de santé peine-t-elle autant à se faire entendre ?

L'Histoire sans doute, les stéréotypes qui ont la vie dure bien évidemment. Mais aussi l'absence de porte-voix et l'absence jusqu'à peu encore d'une institution incarnant la profession. Enfin, l'existence d'un carcan réglementaire qui fige les compétences reconnues et ne permet pas de s'adapter efficacement aux évolutions des besoins des patients et des techniques.

C'est pourquoi l'Ordre des infirmiers a lancé **une mobilisation sans précédent** de la profession : ouverture d'une grande consultation en ligne, organisation de 15 forums régionaux sur tout le territoire métropolitain et ultramarin, liberté maximale d'expression offerte à tous sans aucune discrimination ni hiérarchie.

Cette Grande consultation infirmière a rencontré un fort engouement avec **la participation**

de plus de 20 000 infirmiers. Ce succès nous oblige à porter haut et fort la voix d'une profession en détresse.

Profession plébiscitée par les français mais négligée des pouvoirs publics, la première profession de santé souffre d'un cruel manque de reconnaissance. **C'est la reconnaissance des infirmiers qui est en jeu.** Notre contribution à l'accès aux soins, à l'amélioration de la santé de tous comme au progrès social dans son ensemble doit être reconnue à la hauteur de son apport.

Investir dans les soins infirmiers contribuera imensément au développement rapide, rentable et de qualité des soins de santé universels. C'est ce message que je m'engage à porter auprès de l'ensemble des décideurs.

Patrick Chamboredon

*Président du Conseil national
de l'Ordre des infirmiers*

L'Ordre national des infirmiers



L'Ordre représente l'ensemble des infirmiers.



Fédère la profession infirmière dans son ensemble pour qu'elle puisse peser efficacement dans le système de soins

Un interlocuteur institutionnel des pouvoirs publics qui incarne la profession dans toute sa diversité



Contribue à garantir un système de soins de qualité aux patients

Il est du devoir du professionnel d'honorer la confiance des patients et il revient à l'institution ordinale de garantir à la collectivité les moyens de sauvegarder cette confiance :

- S'assure de la compétence des infirmiers
- Veille au respect des principes déontologiques



Accompagne et met à la disposition des infirmiers des services pour faciliter leur activité

- Conseille les infirmiers dans leur quotidien (aide à l'installation, conseil juridique) pour qu'ils puissent pratiquer leur activité le plus sereinement possible
- Organise l'entraide infirmière pour épauler les infirmiers en difficulté et leur famille

1200 conseillers ordinaires à travers tout le territoire, infirmiers de tous modes d'exercice

La Grande consultation infirmière



Les propositions de ce livre-blanc s'appuient sur les contributions des infirmiers, acteurs de terrain au plus près des patients.

Le Conseil national de l'Ordre des Infirmiers a lancé en février 2019 la Grande consultation infirmière. Une large consultation inédite fut menée, auprès de l'ensemble des infirmiers, pour identifier leurs idées sur l'évolution et l'avenir de la profession.

C'est du terrain et de la diversité de nos pratiques que peuvent émerger les propositions partagées pour faire évoluer la profession.

Une grande enquête nationale en ligne

L'Ordre national des infirmiers a sondé les professionnels via une grande enquête nationale en ligne. Ainsi, un site internet fut créé :

www.grandeconsultation-infirmiere.com

La création de ce site a permis de rassembler les contributions des infirmiers présents sur tout le territoire, et notamment ceux éloignés des métropoles.

Ouverte le mercredi 27 février 2019, cette enquête fut clôturée le 28 septembre 2019.

Des forums régionaux organisés dans les principales villes françaises

En complément de la consultation en ligne, l'Ordre a organisé 15 forums régionaux en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer pour permettre aux infirmiers de venir exprimer le quotidien de leur exercice et faire leurs propositions d'élargissement du rôle d'infirmier.

Les cinq thèmes de la Grande consultation

Les internautes et participants aux forums régionaux ont donné leurs avis sur des propositions identifiées par l'Ordre relatives à cinq grands thèmes.



Consultation et examen clinique



La prescription



Les soins

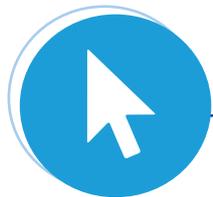


La prévention et l'éducation pour la santé



Les statuts

Une mobilisation sans précédent



Consultation en ligne

Les contributions
des infirmiers
au coeur
du livre blanc

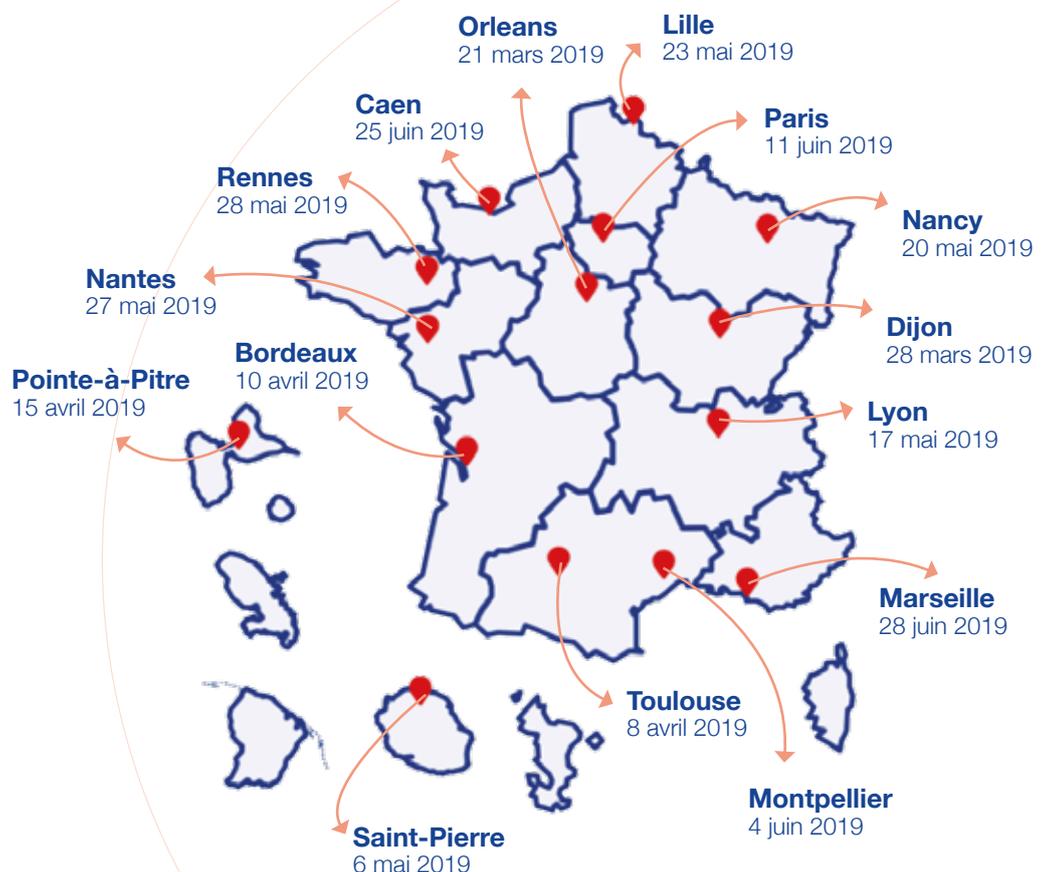


Forums régionaux

20 007 répondants
505 875 réponses aux questions

Répartition par mode d'exercice :

- Salariés (publics et privés) : **58%**
- Libéral : **38%**
- Mixte (salarié + libéral) : **2%**
- Bénévole $\leq 1\%$
- Retraité inactif $\leq 1\%$



Le « blues » de la profession infirmière

A l'occasion de cette Grande consultation infirmière, l'Ordre a pris le pouls de la profession infirmière.

Une profession qui porte à bout de bras le système de santé français

Les infirmiers sont en première ligne face aux déficiences de l'organisation du système de santé en France : manque de personnels, patients de plus en plus nombreux, recherche de la rentabilité des soins...

Alors que la dimension de l'engagement constitue l'un des fondements essentiels de l'exercice de la profession infirmière, il est demandé aux soignants de toujours plus s'investir, tandis que les conditions d'exercice présentent des contraintes grandissantes.

Au cœur de l'épuisement professionnel

Trop souvent, les infirmiers se retrouvent dans l'incapacité de mener leurs missions comme ils le souhaiteraient. Enfermés dans un carcan réglementaire et administratif, sous une pression économique constante, ils parent au plus pressé, au détriment parfois de leur santé personnelle.

Les valeurs du soin, son éthique, moteurs de l'exercice de la profession sont de plus en plus mis à mal par un système de santé dédié à la rentabilité financière dans lequel l'intérêt du patient risque de passer au second plan.



63%

des infirmiers ressentent
« très souvent » un symptôme
d'épuisement professionnel*



Un manque de reconnaissance criant

Profession plébiscitée par les français mais négligée des pouvoirs publics, les infirmiers souffrent d'un cruel manque de reconnaissance.

Parce qu'ils interviennent dans de très nombreux champs de la santé et plus largement de la société, avec une autonomie et un niveau d'expertise accrus, les infirmiers souhaitent aujourd'hui que leur voix soit davantage écoutée. Il est impératif, à cet égard, que leur contribution à l'accès aux soins, à l'amélioration de la santé de tous comme au progrès social dans son ensemble soit reconnue à la hauteur de son apport.

Première profession du secteur de la santé, les infirmiers regrettent aussi le caractère souvent trop médico-centré des réformes successives alors que les patients sont en contact avec une diversité de professionnels qui leur apportent des expertises complémentaires.

Ces dernières années, le champ de compétences s'est élargi mais cela est insuffisamment reconnu juridiquement et financièrement.

95%

des français ont
une bonne opinion
de la profession infirmière**

89%

des infirmiers ne se sentent
pas assez considérés
dans leur métier***

5%

Le salaire moyen des infirmiers
en France est 5% en dessous
du salaire moyen français,
alors qu'il est 14% au-dessus
dans toute l'OCDE****

*Enquête conduite par l'Ordre national des infirmiers du 30 mars au 7 avril 2018

** Sondage Odoxa, baromètre Santé 260, novembre 2018

*** Enquête Grande consultation infirmière

**** Source OCDE 2017

La parole aux infirmiers



Tous les infirmiers en France sont en souffrance au sujet de la manière dont on exerce. Cela devient très compliqué. On en arrive à avoir des suicides. Qu'est-ce qu'on peut faire pour la profession ? Notre expertise n'est pas valorisée. Comment pouvons-nous faire pour être en adéquation avec nos valeurs ?

8 avril 2019,
Forum Occitanie (Toulouse)



Aujourd'hui, nous demandons simplement que ce qui existe, soit reconnu. Nous sommes en quête de justice.

15 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane



Nous ne pouvons rien faire sans un minimum de moyens. Je n'ai pas l'impression qu'on prenne en compte l'humain. L'aspect économique dicte beaucoup de choses. Avoir une reconnaissance uniquement symbolique ne m'intéresse pas. Je veux être fier de mon travail. Et le faire sans culpabilité.

28 mai 2019,
Forum Bretagne



Je me suis engagé en psychiatrie pensant que j'aurai plus de temps à accorder aux patients. Ce qui n'est pas le cas. Je me suis parfois retrouvé avec 40 patients pour deux infirmières.

10 avril 2019,
Forum Nouvelle-Aquitaine



Nous avons une reconnaissance de la part de nos pairs mais il n'y a pas de reconnaissance en termes de statut et de reconnaissance financière.

20 mai 2019,
Forum Grand-Est



”

Partout dans le monde, les médecins collaborent avec les autres professionnels de santé. Cela n'est pas le cas en France. La médecine française est dominée par deux principes majeurs : le paradigme de la maladie et le principe de la subordination de tous les professionnels de santé à la logique médicale. Ce qui de fait empêche toute coordination réelle.

17 mai 2019,
Forum Auvergne-Rhône-Alpes

”

”

Nous avons beaucoup de compétences mais nous cherchons une reconnaissance de la part de l'Etat.

6 juin 2019,
Forum Ile-de-France

”

”

Pour l'instant, nous ne sommes que des exécutantes. J'adore mon métier. Je suis en libéral dans le Lot en milieu rural. Je fais 80 000 kms par an... Il n'y a aucun autre métier qui ne travaille pour rien, c'est honteux.

8 avril 2019,
Forum Occitanie

”



Faire évoluer la profession, une priorité

L'inadéquation du cadre réglementaire avec les pratiques, outre qu'elle fait peser un risque juridique croissant sur les professionnels, témoigne d'un manque de reconnaissance à leur égard. Si les infirmiers sont de plus en plus contraints de pratiquer ces « glissements de tâches », c'est parce que le contexte de restriction financière et de démographie médicale fortement déficitaire le leur impose. Ce n'est pas par choix.

Alors que les besoins en santé explosent, de nombreux infirmiers se retrouvent tiraillés entre le respect du cadre juridique de la profession et la nécessité de garantir aux patients un soin de qualité. Ce dilemme est à la source d'une forte perte de motivation des professionnels infirmiers.



des infirmiers déclarent adapter, de manière quotidienne et de leur propre chef, la posologie de traitement



des infirmiers déclarent administrer aux patients de manière quotidienne un médicament sans prescription médicale

Ces glissements de tâches s'expliquent notamment par la volonté des infirmiers de pallier un défaut de l'organisation (des services ou du système de soins) qui manque de moyens humains et matériels pour faire face aux besoins de santé. Lorsque l'infirmier se trouve seul de nuit pour prendre en charge plusieurs dizaines de résidents, a-t-il le choix ? Lorsque les patients soignés par l'infirmier ont plusieurs mois de délai avant de pouvoir consulter un médecin, l'infirmier a-t-il le choix ?

Le glissement de tâches devient de fait une pratique courante mais dangereuse au vu de la responsabilité qui incombe aux soignants.

Faire évoluer le cadre réglementaire des professionnels est une nécessité pour se rapprocher des réalités rencontrées sur le terrain et garantir ainsi aux patients un soin de qualité.

L'Ordre est régulièrement consulté sur le cadre réglementaire de la profession, perçu comme complexe par de nombreux infirmiers. Peut-on se contenter de répondre « vous n'avez pas le droit de faire cet acte » et fermer les yeux ?

Les pouvoirs publics peuvent-ils continuer de fermer les yeux sur cette évolution des pratiques sans la reconnaître tant légalement que financièrement ?



Reconnaître pleinement la consultation infirmière

C'est un fait, les infirmiers dans la grande diversité de leurs modes d'exercice assurent déjà des consultations. Pourtant, à ce jour seule l'Education nationale reconnaît la consultation infirmière. C'est l'explosion des maladies chroniques mais également le développement d'une politique de prévention qui militent en faveur d'une reconnaissance de la consultation par les infirmiers, car elle fait partie pleinement du rôle infirmier qui ne se limite plus à la pratique des actes de soin.



La consultation infirmière, c'est la prise en charge de A à Z du patient. C'est à la fois thérapeutique et une aide à la personne grâce à une analyse holistique.



17 mai 2019,
Forum Auvergne-Rhône-Alpes

Bien qu'elle apporte une réelle plus-value aux patients et qu'elle existe dans les faits, la consultation infirmière est officiellement non reconnue.

La consultation infirmière répond d'abord à une logique d'adaptation de l'offre de soins, aux besoins des malades et aux nouveaux modes d'organisation de la production de soins. Parmi les principales raisons évoquées par les infirmiers pour justifier cette activité figurent :

- La réponse à une demande des patients
- Les durées moyennes de séjour de plus en plus courtes qui obligent à trouver de nouveaux modes de réponse au besoin d'information et de diminution du stress
- Le développement des soins ambulatoires
- Le déficit de médecins
- Les compétences développées par les infirmiers
- La diminution des coûts



En libéral, la consultation, elle est quotidienne. Nous sommes les seuls professionnels de santé à domicile. Lorsque nous contactons les médecins, nous leur faisons le compte-rendu total avec l'ensemble de nos observations. Nous donnons aux médecins toutes les réponses. Ils reconnaissent notre expertise et sont même en demande. Ils se reposent beaucoup sur nous. Eux-mêmes ont le désir de voir notre profession évoluer.



15 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane



94%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 1

Instituer une consultation infirmière dédiée aux patients chroniques : observance du traitement, prévention, dépistage des complications, bilan.

La plus-value infirmière :

- Faciliter l'adhésion du patient au suivi de son traitement et assurer l'éducation à la santé
- Augmenter le nombre de fois où un patient est en contact avec un professionnel de santé
- Renforcer le rôle d'alerte des infirmiers auprès du médecin, en cas de dégradation de l'état du patient

92%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 2

Créer, dans le cadre du maintien à domicile, une consultation infirmière d'évaluation et de coordination du parcours comprenant : analyse de la situation de la personne, planification des soins, mise en œuvre, évaluation et réajustements.

La plus-value infirmière :

- Améliorer le « bien-vieillir » des patients et prévenir le vieillissement
- Personnaliser l'évaluation et la conception du projet de vie des patients
- Eviter les hospitalisations

85%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 3

Instituer une consultation infirmière d'évaluation à la sortie d'hôpital ou en sortie de chirurgie ambulatoire en cas de retour à domicile complexe incluant une prise en charge infirmière.

La plus-value infirmière :

- Répondre aux nouveaux besoins de santé liés au virage ambulatoire et au raccourcissement du temps passé à l'hôpital
- Proposer aux patients un accompagnement de qualité à la sortie d'hôpital ou en sortie de chirurgie ambulatoire
- Fluidifier les parcours hôpital-ville

76%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 4

Créer une consultation infirmière de suivi des patients traités par anticancéreux à domicile.

La plus-value infirmière :

- Améliorer le suivi des patients sous traitement anticancéreux en veillant à l'observance du traitement et en évaluant la tolérance au traitement tout en assurant un suivi des conséquences psychologiques et sociales de la maladie





69%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 5

Instituer, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les structures coordonnées, une consultation infirmière de première ligne au cours de laquelle l'infirmier prendrait en charge les affections bénignes et orienterait directement, si besoin, le patient vers le médecin généraliste ou spécialiste.

La plus-value infirmière :

- Renforcer le rôle d'alerte des infirmiers en capitalisant sur leurs compétences d'évaluation et de gradation de l'urgence
- Réduire le recours aux urgences hospitalières alors que ces services connaissent des situations de saturation

60%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 6

Effectuer des consultations à la demande en plus des Visites d'Information et de Prévention pour les infirmiers de santé au travail.

La plus-value infirmière :

- Assurer un meilleur suivi individuel des salariés
- Répondre aux sollicitations des employeurs et des salariés qui souhaitent bénéficier des conseils et expertises d'un professionnel de santé
- Pallier les défaillances majeures de la santé au travail causées par une démographie médicale très dégradée





Élargir la prescription des infirmiers pour améliorer l'accès aux soins

Répondre aux attentes des français

82%

des français sont favorables à ce que les infirmiers puissent prescrire des analyses médicales, des radiographies sans confirmation d'un médecin.

74%

des français sont favorables à ce que les infirmiers puissent prescrire des traitements médicaux sans confirmation d'un médecin.

Sondage IPSOS pour CHAM, « La gouvernance sanitaire vue par les européens », juillet 2019

Une actualisation des textes pour se mettre en adéquation avec les pratiques

Dans leurs pratiques quotidiennes, de nombreux infirmiers pratiquent hors prescription médicale ou adaptent des traitements dans l'intérêt supérieur du patient, et ce pour plusieurs raisons :

- Du fait de la démographie médicale, les infirmiers sont contraints de prendre des initiatives de manière rapide pour la bonne prise en charge du patient.
- Les infirmiers ont une bonne connaissance de certains produits, comme par exemple des dispositifs médicaux. Ils peuvent ainsi adapter le dispositif en fonction de la situation.

Ainsi, bien souvent, la situation est « légalisée » avec l'élaboration d'une prescription du médecin a posteriori. De nombreuses prescriptions n'ont qu'une utilité administrative mais ne nécessiteraient pas de mobiliser le médecin.

”

Cela ne serait qu'une plus-value pour les patients d'élargir le champ de prescription des infirmiers. Ne serait-ce qu'au niveau des antiseptiques ou du matériel. Par exemple, au niveau des diabétiques, on peut prescrire tout ce qui est consommable mais pas le lecteur de glycémie. Ce qui est une difficulté quand on est à domicile. Autre exemple, attendre une prescription pour donner un Doliprane®, c'est compliqué.

”

21 mars 2019,
Forum Centre-Val-de-Loire

”

Lorsque je fais une toilette le week-end sans prescription médicale, le médecin m'envoie la prescription le lundi. Nous n'allons pas laisser le patient sans soin. Avons-nous réellement besoin de cette prescription ?

”

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

Nous faisons les actes avant de demander aux médecins. Nous ne pouvons pas déranger les médecins toutes les cinq minutes. Nous pensons aux patients en premier.

”

17 mai 2019,
Forum Auvergne-Rhône-Alpes

92%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 7

Prescrire l'ensemble du matériel nécessaire à l'autonomie : lits médicalisés, prévention anti-escarres, aide à la déambulation...

La plus-value infirmière :

- S'appuyer sur la connaissance des infirmiers de leur patient à mobilité réduite pour les accompagner afin de les équiper et leur assurer une meilleure autonomie
- L'infirmier est le professionnel de santé du domicile par excellence qui sait évaluer les besoins utiles au maintien au domicile

90%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 8

Prescrire la réalisation d'actes de soins des plaies aiguës (produits, dispositifs médicaux, durée et fréquence des actes).

La plus-value infirmière :

- Répondre à la demande des patients qui nécessitent une prise en charge immédiate (écorchures, coupures, ampoules) et désengorger les services des urgences
- Reconnaître l'expertise spécifique des infirmiers déjà reconnue par les français : près de 57% des français font confiance aux infirmiers pour réaliser des soins impliquant des « petits gestes chirurgicaux* »
- Mettre fin à des incohérences réglementaires comme par exemple la possibilité pour les infirmiers de prescrire des pansements sans pouvoir prescrire les solutions et produits antiseptiques indispensables au nettoyage des plaies et à la désinfection des tissus lors de la pose de ces dispositifs

*Sondage IPSOS pour CHAM, « La gouvernance sanitaire vue par les européens », juillet 2019



”

Il y a quelques années nous avons obtenu la prescription infirmière sur le pansement. L'objet était de faire économiser de l'argent en empêchant les gens d'aller chez le médecin.

17 mai 2019,
Forum Auvergne-Rhône-Alpes

”

”

Être obligé de demander aux médecins de nous prescrire un nouveau produit pour les pansements (chlorure de sodium par exemple), ce n'est pas normal. Il ne va pas forcément connaître le produit. » « De la même manière, pour les anticoagulants cela devrait être une prescription à la charge des infirmiers » « Cela nous ferait économiser du temps et de l'argent. »

20 mai 2019,
Forum Grand-Est

”

”

Souvent les médecins disent aux patients : « pour le matériel pour les pansements, voyez avec votre infirmier. »

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

82%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 9

Prescrire des actes biologiques (I.N.R., Hg Glyquée, etc.) pour les patients chroniques pris en charge et suivi.

La plus-value infirmière :

- Réduire le délai entre la survenance de symptômes et le recueil des données biologiques
- Faire faire les bilans à bon escient est un atout pour la prise en charge des pathologies chroniques
- Accélérer certaines prises en charge (aux urgences notamment)

”

On n'attend pas la prescription pour mettre en place un prélèvement sanguin, notamment aux urgences.

10 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane

”



62%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 10

Prescrire des antalgiques dans le cadre de la lutte contre la douleur et des soins palliatifs.

La plus-value infirmière :

- Soulager la douleur des patients est le premier des devoirs des soignants.
- Capitaliser sur les compétences des infirmiers en matière d'évaluation de la douleur qui fait partie intégrante du rôle propre des infirmiers

”

Lorsque cela est nécessaire, on donne aux patients des antalgiques. Nous sommes pragmatiques. Rien ne sert d'appeler le docteur.

28 mai 2019,
Forum Bretagne

”

”

Tous les jours, nous prenons des libertés dans notre exercice. Nous délivrons du paracétamol, changeons les pansements des patients. La désertification médicale fait que nous prenons des décisions rapidement. Nous sommes tous inquiets et avons peur des conséquences.

28 mai 2019,
Forum Bretagne

”

58%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 11

Renouveler et adapter les traitements des patients souffrant de pathologies chroniques pris en charge et suivi.

La plus-value infirmière :

- Une meilleure prise en charge sanitaire, sociale et médico-sociale des patients chroniques
- Mieux garantir la stabilité de la pathologie
- Réduction du temps médical aussi bien en ville qu'à l'hôpital pour que les médecins puissent davantage se consacrer à des cas complexes





Elargir le domaine de compétence des infirmiers pour renforcer la qualité des soins délivrés



Je suis toujours gêné quand on raisonne par rapport à une liste d'actes alors que la science et les techniques évoluent. Il faut faire confiance aux infirmiers pour adapter en responsabilité leurs pratiques en fonction des données de la science.



23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

82%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 12

Prélever et collecter les sécrétions et excréments par l'infirmier sans prescription médicale en prévision d'analyses biologiques.

La plus-value infirmière :

- Faire gagner du temps au patient et au médecin
- Fluidifier les parcours et optimiser les prises en charge

72%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 13

Ouvrir et valoriser la télésurveillance et la téléexpertise aux infirmiers pour le suivi des patients chroniques ou des plaies notamment.

La plus-value infirmière :

- Faciliter le suivi des patients chroniques, et être davantage réactif aux évolutions de l'état du patient, en s'appuyant sur la télésurveillance
- Un accompagnement sur-mesure du patient pour permettre son maintien à domicile en toute autonomie
- Améliorer le diagnostic et enrichir une analyse relative à l'état du patient en encourageant l'échange entre professionnels

77%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 14

Prescrire et administrer des compléments nutritionnels après évaluation.

La plus-value infirmière :

- Lutter de manière efficace contre les troubles nutritionnels, véritable enjeu en matière de santé publique, en capitalisant sur la connaissance des patients par les infirmiers
- Accompagner la prescription de conseils et d'éducation pour la santé

59%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 15

Concourir à l'évaluation clinique par la réalisation d'actes sans prescription médicale (gazométrie en radial, prise de sang, pose de sonde à oxygène, électrocardiogramme, pose et retrait de voie veineuse périphérique..).

La plus-value infirmière :

- Permettre aux patients de s'adresser directement à l'infirmier qui le suit sans repasser par le médecin
- Réduire le délai entre la consultation médicale et la réalisation de l'acte

57%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 16

Poser et retirer la sonde urinaire sans prescription médicale.

La plus-value infirmière :

- Éviter aux patients de retourner chez le médecin alors que les infirmiers maîtrisent parfaitement ce geste puisque l'entretien et le changement de sonde sont inclus dans le rôle propre de l'infirmier

”

En ce qui concerne la sonde urinaire, c'est un fait, les médecins ne savent pas changer les sondes urinaires.

”

6 juin 2019,
Forum Ile-de-France





57%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 17

Autoriser l'injection et la perfusion par l'infirmier à domicile d'antalgiques en cathéters périmerveux en sortie de chirurgie ambulatoire

La plus-value infirmière :

- La mise en œuvre du virage ambulatoire nécessite de reconnaître pleinement (juridiquement et financièrement) le rôle de l'infirmier dans la prise en charge rapide au domicile après chirurgie ambulatoire
- Assurer une meilleure prise en charge des patients en sortie d'hôpital en reconnaissant le rôle majeur des infirmiers dans la lutte contre la douleur post-opératoire

”

Il y a un virage ambulatoire. Je souhaiterais qu'on autorise l'injection dans un cathéter périmerveux et son retrait.

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

”

On nous laisse enlever des cathéters perimerveux depuis des années sous notre propre responsabilité alors que nous n'avons pas le droit de le faire. Nous avons une cotation pour le faire en 2021. Il faudrait interdire le retrait des cathéters périmerveux par l'infirmier à domicile à la sortie de l'hôpital à domicile en attendant 2021.

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”





Un rôle clé en matière de prévention et d'éducation pour la santé

La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore trop centrée sur le curatif. Si l'on veut renverser cette logique et investir de manière décisive dans la prévention, c'est vers les infirmiers qu'il faut se tourner, d'autant qu'ils sont présents à tous les stades de la vie.



En France on est trop dans le « cure » et pas dans le « care ». Il faut que nous nous inspirions d'autres pays qui valorise davantage la prévention.

28 mai 2019,
Forum Bretagne



La prévention et l'éducation pour la santé sont au cœur du métier d'infirmier

Par leur accessibilité (répartition sur tout le territoire, contact permanent avec les patients) et leur rôle d'orientation dans le système de soins, les infirmiers jouent un rôle primordial dans les différents domaines de la prévention. Les infirmiers contribuent ainsi à l'information en matière de santé tout au long de la vie par leur rôle de conseil aux patients. Ils promeuvent les comportements favorables à la santé, notamment en matière de lutte contre les addictions, de nutrition et de vaccination.



La prévention fait partie de notre quotidien. Nous sommes les premiers en contact avec le patient. Nous alertons et détectons les premiers signes de la maladie.

15 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane





”

Beaucoup de questions de la part des patients sont adressées aux infirmiers. Ils nous reconnaissent ce rôle de prévention.

28 mai 2019,
Forum Bretagne

”

”

Il y a une compétence dont on n'a pas parlé. Être capable de développer chez nos patients des capacités à prendre soin de leur propre pathologie. Aucun soignant ne peut être aux côtés du patient 24h/24.

10 avril 2019,
Forum Nouvelle-Aquitaine

”

87%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 18

Créer une consultation infirmière de prévention (suivi tabagique, soins relationnels, coordination sanitaire et sociale...).

La plus-value infirmière :

- Le premier outil de la prévention est la consultation. Par leur nombre et leur compétence, les infirmiers sont en mesure de mener le virage préventif qui s'impose.
- Faire de l'éducation pour la santé
- Évaluer l'autonomie du patient

”

Je prends le temps pour pouvoir faire un suivi quotidien des patients, surtout les diabétiques. Je regarde l'alimentation... Mais c'est vrai que cela n'est pas reconnu au niveau de notre profession. Cela nous permet d'anticiper les complications des maladies.

15 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane

”



”

Je travaille en psychiatrie. La prévention, c'est 50% de mon travail. C'est un travail que je ne trace pas. Un travail qui n'est pas tracé n'existe pas.

”

28 juin 2019,
Forum Provence-Alpes Côte d'Azur - Corse

84%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 19

Instituer un entretien-bilan de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes à partir de 65 ans incluant un bilan vaccinal.

La plus-value infirmière :

- Anticiper la perte d'autonomie pour les personnes de plus de soixante-cinq ans
- Une clef pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé

”

La santé a un certain coût. Axer sur la prévention, c'est limiter le coût de prochaines hospitalisations.

”

6 mai 2019,
Forum Réunion-Mayotte





85%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 20

Prescrire des conseils hygiéno-diététiques ou de rééducation simple.

La plus-value infirmière :

- Promotion de l'activité physique et lutte contre les troubles nutritionnels

”

Augmentation de la sédentarité, recul de l'âge à la retraite : la prévention est au cœur de mon métier.

”

28 juin 2019,
Forum Provence-Alpes Côte d'Azur - Corse

”

Nous sommes capables d'identifier les signaux faibles d'une éventuelle maladie. Nous avons un rôle d'alerte important. Nous avons trois champs de possibles : l'alerte, la prévention et le suivi du patient.

”

4 juin 2019,
Forum Occitanie (Montpellier)

62%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 21

Étendre la vaccination des adultes sans prescription médicale.

La plus-value infirmière :

- Améliorer la couverture vaccinale
- Lutter contre l'hésitation vaccinale par une politique volontariste d'élargissement de la compétence vaccinale
- Permettre une vaccination d'opportunité



”

Il y a un champ d'activité très large dans l'éducation pour la santé. Nous sommes les plus à même de le faire. Notamment dans certaines zones rurales où les médecins sont absents. Je le vois de plus en plus, les vaccins des enfants ne sont pas à jour. Nous faisons faire des économies en permanence car cela protège la population de futurs virus.

”

27 mai 2019,
Forum Pays-de-la-Loire

”

En libéral, nous faisons également l'éducation de la famille. Cela ne s'arrête pas au patient.

”

15 avril 2019,
Forum Antilles-Guyane

87%

des infirmiers souhaitent une extension
de leurs compétences en matière de
vaccination*.

* Enquête ONI/TPLS - février/juin 2019 auprès de 5586 infirmiers





Créer un environnement favorable à la pleine reconnaissance de l'exercice infirmier

La reconnaissance de la profession passe par :

- Une reconnaissance symbolique et politique visant à réaffirmer le rôle clé qu'occupent les infirmiers dans le système de santé
- Le développement des sciences infirmières, préalable indispensable pour prodiguer des soins de qualité et mettre en œuvre une montée en compétence des professionnels
- Une meilleure protection accordée aux infirmiers et l'amélioration des conditions d'exercice pour garantir aux patients un soin optimal



L'image de l'infirmière « bonne sœur » est toujours présente. (...) Il faut savoir s'imposer, savoir dire non. Il faut être fier de notre métier, très varié et très enrichissant.



28 mars 2019,
Forum Bourgogne-Franche-Comté

96%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 22

Modifier le code de la santé publique pour ne plus considérer l'infirmier comme « auxiliaire médical » mais comme professionnel de santé à part entière.

La plus-value infirmière :

- Répondre aux nouveaux besoins de santé en dotant la profession d'une véritable autonomie

”

Je ne me sens pas auxiliaire médicale, je me sens professionnelle de santé.

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

”

Je ne souhaite pas être l'assistance du médecin. Je souhaite être autonome. C'est la solution pour désengorger les services. Nous n'avons pas le choix.

17 mai 2019,
Forum Auvergne-Rhône-Alpes

”

77%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 23

Créer à l'université des départements de sciences infirmières avec professeurs, maîtres de conférences...

La plus-value infirmière :

- Accélérer le développement des sciences infirmières pour accroître la montée en compétence des professionnels et garantir aux patients des prises en charge de qualité
- Faire évoluer les pratiques de la profession grâce à l'intérêt de la recherche porté aux thématiques propres de la profession

”

Nous avons acquis des expertises qui ne sont pas reconnues. » « Il est important d'asseoir la recherche infirmière. C'est un champ que nous devons investir. Il faut publier davantage. Cela suppose qu'on puisse dégager du temps pour pouvoir le faire.

28 mars 2019,
Forum Bourgogne-Franche-Comté

”





”

Le développement des sciences infirmières est primordial.

11 juin 2019,
Forum Ile-de-France

”

”

Il n'y a aucune reconnaissance du doctorat. Le développement des sciences infirmières est un combat parce que nous avons beaucoup de retard en France.

4 juin 2019,
Forum Occitanie-Montpellier

”

”

Il y a très peu de personnes formées en sciences infirmières. Il faut accélérer.

27 mai 2019,
Forum Pays-de-la-Loire

”

”

Nous avons été formés quasiment que par des médecins. Je pense qu'il faut que nous avançons sur le développement des sciences infirmières. Nous sommes capables de former nos pairs.

28 mai 2019,
Forum Bretagne

”

77%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 24

Initier une démarche visant à déterminer des seuils minimaux d'infirmiers par nombre de patients selon les différentes activités de soins et les prises en charge.

La plus-value infirmière :

- Augmenter le temps consacré à chaque patient pour améliorer la qualité des soins
- Adapter les organisations et les effectifs selon la nature des activités de soin et de la charge en soins requise
- Diminuer les risques et erreurs éventuelles causés par la surcharge de travail qui pèse sur les infirmiers. Une meilleure dotation en personnel soignant et un niveau de formation plus élevé font diminuer sensiblement le nombre de patients qui décèdent dans les 30 jours suivant une opération
- Réduction du nombre de cas d'épuisement professionnel au sein de la profession



”

Il y a une souffrance réelle des infirmiers. La proposition de créer des quotas infirmiers me paraît répondre à cette souffrance.

20 mai 2019,
Forum Grand-Est

”

”

Nous avons un souci important, l'augmentation de la charge de travail dans les établissements. L'instauration d'un quota serait une bonne chose pour pouvoir prendre en charge le patient dans sa globalité. Le soir, quand je rentre chez moi, je ne suis pas satisfait. J'ai l'impression d'avoir bâclé mon travail.

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

”

Votre proposition d'initier une démarche visant à déterminer des seuils minimaux d'infirmier par nombre de patients selon les différentes activités de soins et les prises en charge me paraît bonne. Il faut que ces quotas prennent en compte chaque situation.

28 mars 2019,
Forum Bourgogne-Franche-Comte

”



64%
des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 25

Conférer le statut de salarié protégé aux infirmiers en santé au travail afin de protéger leur indépendance professionnelle.

La plus-value infirmière :

- Préserver la confidentialité des données concernant l'état de santé en conférant une véritable indépendance professionnelle aux infirmiers en santé au travail, les protégeant ainsi de toute pression extérieure





”

Depuis la loi El Khomri, nous avons un rôle très élargi. Nous conférer un statut de salarié protégé serait une bonne chose.

27 mai 2019,
Forum Pays de la Loire

”

”

Les infirmières en santé au travail sont exposées à des pressions. Il faudrait qu'elles accèdent au statut de salarié protégé. Certains collègues salariés en entreprise subissent du chantage sur leur emploi alors que les employeurs cherchent à accéder au dossier médical du salarié.

6 mai 2019,
Forum Réunion-Mayotte

”



64%

des infirmiers
portent cette
proposition

Proposition 26

Créer un statut d'infirmier coordonnateur de parcours en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé notamment.

La plus-value infirmière :

- Encourager les infirmiers à s'engager dans l'exercice coordonné, notamment les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
- Apporter aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé la plus-value infirmière en termes d'approche globale et populationnelle de la santé
- Mettre en place de véritables parcours de soins avec une coordination sanitaire et sociale optimale des acteurs

”

Nous avons toujours eu une pratique de prise en charge globale du patient. Le rôle que peut avoir l'infirmière dans la coordination est essentiel.

23 mai 2019,
Forum Hauts-de-France

”

”

Il faudrait une clarification du statut d'infirmier coordinatrice parce qu'elles sont au cœur du suivi du parcours du patient. Leur rôle est d'orienter le patient.

21 mai 2019,
Forum Centre-Val-de-Loire

”

Récapitulatif des propositions



Reconnaître pleinement la consultation infirmière

Proposition 1

Instituer une consultation infirmière dédiée aux patients chroniques : observance du traitement, prévention, dépistage des complications, bilan.

Proposition 2

Créer, dans le cadre du maintien à domicile, une consultation infirmière d'évaluation et de coordination du parcours comprenant : analyse de la situation de la personne, planification des soins, mise en œuvre, évaluation et réajustements.

Proposition 3

Instituer une consultation infirmière d'évaluation à la sortie d'hôpital ou en sortie de chirurgie ambulatoire en cas de retour à domicile complexe incluant une prise en charge infirmière.

Proposition 4

Créer une consultation infirmière de suivi des patients traités par anticancéreux à domicile.

Proposition 5

Instituer, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les structures coordonnées, une consultation infirmière de première ligne au cours de laquelle l'infirmier prendrait en charge les affections bénignes et orienterait directement, si besoin, le patient vers le médecin généraliste ou spécialiste.

Proposition 6

Effectuer des consultations à la demande en plus des Visites d'Information et de Prévention pour les infirmiers de santé au travail.



Élargir la prescription des infirmiers pour améliorer l'accès aux soins

Proposition 7

Prescrire l'ensemble du matériel nécessaire à l'autonomie : lits médicalisés, prévention antiescarres, aide à la déambulation...

Proposition 8

Prescrire la réalisation d'actes de soins des plaies aiguës (produits, dispositifs médicaux, durée et fréquence des actes).

Proposition 9

Prescrire des actes biologiques (I.N.R., Hg Glyquée, etc.) pour les patients chroniques pris en charge et suivi.

Proposition 10

Prescrire des antalgiques dans le cadre de la lutte contre la douleur et des soins palliatifs.

Proposition 11

Renouveler et adapter les traitements des patients souffrant de pathologies chroniques pris en charge et suivi.



Élargir le domaine de compétence des infirmiers pour renforcer la qualité des soins délivrés

Proposition 12

Prélever et collecter les sécrétions et excréments par l'infirmier sans prescription médicale en prévision d'analyses biologiques.

Proposition 13

Ouvrir et valoriser la télésurveillance et la téléexpertise aux infirmiers pour le suivi des patients chroniques ou des plaies notamment.

Proposition 14

Prescrire et administrer des compléments nutritionnels après évaluation.

Proposition 15

Concourir à l'évaluation clinique par la réalisation d'actes sans prescription médicale (gazométrie en radial, prise de sang, pose de sonde à oxygène, électrocardiogramme, pose et retrait de voie veineuse périphérique...).

Proposition 16

Poser et retirer la sonde urinaire sans prescription médicale.

Proposition 17

Autoriser l'injection et la perfusion par l'infirmier à domicile d'antalgiques en cathéters périmerveux en sortie de chirurgie ambulatoire.



Un rôle clé en matière de prévention et d'éducation pour la santé

Proposition 18

Créer une consultation infirmière de prévention (suivi tabagique, soins relationnels, coordination sanitaire et sociale...).

Proposition 19

Instituer un entretien-bilan de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes à partir de 65 ans incluant un bilan vaccinal.

Proposition 20

Prescrire des conseils hygiéno-diététiques ou de rééducation simple.

Proposition 21

Étendre la vaccination des adultes sans prescription médicale.



Créer un environnement favorable à la pleine reconnaissance de l'exercice infirmier

Proposition 22

Modifier le code de la santé publique pour ne plus considérer l'infirmier comme « auxiliaire médical » mais comme professionnel de santé à part entière.

Proposition 23

Créer à l'université des départements de sciences infirmières avec professeurs, maîtres de conférences...

Proposition 24

Initier une démarche visant à déterminer des seuils minimaux d'infirmiers par nombre de patients selon les différentes activités de soins et les prises en charge.

Proposition 25

Conférer le statut de salarié protégé aux infirmiers en santé au travail.

Proposition 26

Créer un statut d'infirmier coordonnateur de parcours en Communautés Professionnelles Territoriales de Santé notamment.



Auteurs :

Un document élaboré par l'Ordre national des infirmiers
En collaboration avec Eminence Grise,
agence-conseil en communication

Impression
Rivaton

Conception graphique et mise en page
Cosmocat - www.cosmocat.fr



**RECONNAÎTRE
LA CONTRIBUTION INFIRMIÈRE
AU SYSTÈME DE SANTÉ**

OCTOBRE 2019

www.ordre-infirmiers.fr